

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 18-DASCO Plan d'actions partenarial pluriannuel (2018-2020) entre la Ville de Paris et le Comité UNICEF Paris (6e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de plan d'actions partenarial pluriannuel entre la Ville de Paris et l'association « Comité UNICEF Paris » ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités d'un plan partenarial pluriannuel entre la Ville de Paris et le « Comité UNICEF Paris » (6e) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités du plan d'actions partenarial pluriannuel (2018-2020) entre la Ville de Paris et l'association « Comité UNICEF Paris » (6e) dont le document est joint à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le plan d'actions partenarial pluriannuel (2018-2020) avec l'association « Comité UNICEF Paris » (6e), et à engager toute démarche prévue par ce plan d'actions.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO